

Mairie de La Compôte
2 Place de la Mairie
73630 LA COMPOTE
Tél. 04 79 54 84 43
Email : mairiedelacompote@wanadoo.fr

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI 10 MARS 2026 A 20H00

Mise en ligne le 26/04/2026

Le mardi 10 mars 2026 à 20h00, le conseil municipal de la Compôte, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur FRESSOZ Jean-Pierre.

Etaient présents : Mesdames AUDOUX Jolaine, BOURGET Marion, PERRIER Hélène, LE BELLEC Séverine – Messieurs FRESSOZ Jean-Pierre, FRESSOZ Roger, SORRET Gérard, DUMOULIN Bertrand, PETIT Laurent.

Absent ayant donné procuration :

Monsieur COULON Aurélien a donné procuration à Monsieur PETIT Laurent

Monsieur SORRET Gérard a été élu secrétaire

Nombre de Conseillers en exercice : 10

Présents : 9

Pouvoir : 1

Absent : 0

Date de la Convocation : 27/02/2026 Date d'affichage : 27/02/2026
--

Le quorum étant atteint, les membres présents se trouvant en nombre suffisant. L'assemblée entre en délibération.

EXPOSE DU MAIRE :

Monsieur Le Maire a ouvert la séance :

- en demandant aux membres du Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal du dernier conseil municipal ainsi que les délibérations prises au cours de la séance du 22/01/2026.
- en rappelant l'ordre du jour :

DELIBERATION :

1. Approbation du Compte financier unique : Budget Commune
2. Affectation de résultat
3. Vote des taxes de fiscalité directe 2026
4. Vote du Budget Primitif 2026: Budget Commune

QUESTIONS DIVERSES :

1. Délibération portant approbation du compte financier unique (CFU) 2025

Délibération n°453 Pour 8+1 pouvoir

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la commune de LA COMPOTE

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Considérant les éléments susvisés ;

COMMUNE DE LA COMPOTE - Budget COMMUNE - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	662 126,87	242 332,00	904 458 87
	Recettes réalisées (1)	B	462 927 25	325 820,13	788 747 38
	Restes à réaliser	C	18 332,70	0,00	18 332,70
Dépenses	Autonsation budgétaire totale	D	463 628,50	644 787,75	1 108 416,25
	Dépenses réalisées (1)	E	169 834,68	411 081,38	580 916,06
	Restes à réaliser	F	45 000,00	0,00	45 000,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	293 092,57	-85 261,25	207 831,32
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-198 498,37	402 455,75	203 957,38
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	94 594,20	317 194,50	411 788,70
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-26 667,30	0,00	-26 667,30
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	67 926,90	317 194,50	385 121,40

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A la majorité des suffrages exprimés, 0 voix contre et 0 abstention s'étant manifestées,
Monsieur Le Maire n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 de la commune de LA COMPOTE,

- DONNE pouvoir à Monsieur Le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2. Affectation du résultat :

Délibération n° 454 Pour 9+1 pouvoir

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Jean-Pierre FRESSOZ, MAIRE.

Nombre de membres en exercice : 10

Nombre de membres présents : 9

Nombre de suffrages exprimés : 9 + 1 pouvoir

Après avoir examiné le compte financier unique, établant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice.

VOTES : Contre 0 Pour 10

Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 317 194 50 €
 - un déficit de fonctionnement de : 0,00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice

précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)

-85 261 25 €

B Résultats antérieurs reportés

ligne 002 du compte financier unique, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)

402 455,75 €

C Résultat à affecter

= A+B (hors restes à réaliser)

317 194,50 €

(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

D Solde d'exécution d'investissement R.I. 001

94 594,20 €

E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)

-26 667,30 €

Besoin de financement F

=D+E 0,00 €

AFFECTATION = C

=G+H 317 194,50 €

1) Affectation en réserves R 1053 en investissement
 G = au minimum, couverture du besoin de financement F

0,00 €

2) H Report en fonctionnement R 002 (2)

317 194,50 €

DEFICIT REPORTE D 002 (5)

0,00 €

3. Vote des taux des impôts directs locaux 2026

Délibération n° 455 Pour 9+1 pouvoir

Monsieur Le Maire rappelle les taux 2025 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

En conséquence, Monsieur Le Maire propose de maintenir les taux.

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 25.98 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 97.50 %
- taxe d'habitation : 14.31 %

Charge Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux,
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

4. Vote du BP 2026 :

Monsieur le Maire présente le budget primitif Commune 2026 au Conseil Municipal qui se présente comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Total des dépenses : 517 985.06 €

Total des recettes : 635 969.50 €

Suréquilibre entre recettes et dépenses

de :

117 984.44 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Total des dépenses : 369 606.74 €

Total des recettes : 369 606.74 €

Equilibre des recettes et des dépenses :

369 606.74 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote le **Budget Primitif « Commune » pour l'année 2026 :**

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Total des dépenses : 517 985.06 €

Total des recettes : 635 969.50 €

Suréquilibre entre recettes et dépenses

de :

117 984.44 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Total des dépenses : 369 606.74 €

Total des recettes : 369 606.74 €

Equilibre des recettes et des dépenses :

369 606.74 €

TOTAL des dépenses du Budget 2026 : 887 591.80 €
TOTAL des recettes du Budget 2026 : 1 005 576.24 €

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	324 606,74	256 679,84
*		*	*
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	45 000,00	18 332,70
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 94 594,20
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		369 606,74	369 606,74
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	517 985,06	318 775,00
*		*	*
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 317 194,50
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		517 985,06	635 969,50
TOTAL DU BUDGET (4)		887 591,80	1 005 576,24

5. QUESTIONS DIVERSES :

1. Prorogation de la convention de la location de la salle des fêtes entre la commune et Madame Barthélémi

Délibération n° 457 Pour 9+1 pouvoir

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil municipal de la demande de prorogation de la convention de location la salle des fêtes pour la tenue d'activités sportives à raison de deux jours par semaine, pour une période définie du 11/03/2026 au 31/03/2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve les termes de la convention de location de la salle des fêtes à Madame Barthélémi Mylème, pour une période définie du 11/03/2026 au 31/03/2026.
- Autorise Monsieur Le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document y afférent.

2. Convention de mise à disposition d'un local dans le hangar communal

Délibération n° 458 Pour 9+1 pouvoir

Monsieur Le Maire rappelle aux les membres du Conseil Municipal que la commune a mis à disposition un local dans le hangar communal.

Le local mis à disposition est à usage de stockage de matériel agricole.

La présente mise à disposition est consentie du 12/11/2025 au 30/05/2026.

Le montant de la redevance est de 15 euros par mois.

Le conseil municipal après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré, à l'unanimité:

- Approuve le montant de la redevance de 15 euros par mois,
- Approuve la convention,
- Autorise Monsieur Le Maire à signer la convention ainsi que tout document à intervenir.

3. Demande de subvention chemin du Vrezelet :

Délibération n° 459 Pour 9+1 pouvoir

Monsieur Le Maire propose aux membres du conseil municipal de déposer un dossier de demande de subvention auprès de :

- Le Département au titre du contrat filière Forêt-Bois 2027-2027 Mesure 1.1.

Monsieur Le Maire rappelle que la petite tempête de décembre 2024 a sérieusement endommagé une partie du chemin rural de Vrezelet situé au nord du village et qui longe le Grand Nant qui vient de Doucy.

Il précise qu'il fait partie intégrante des sentiers gérés par le PNR des Bauges et qu'il relie la commune de Doucy.

Il dessert, outre l'aspect sentier de promenade qui relie Doucy, des parcelles agricoles et forestières de la commune de La Compôte et Doucy.

Son gabarit ne permet pas une exploitation actuelle correcte de l'espace agricole et forestier sur ce secteur.

Les agriculteurs concernés ont réouvert des surfaces de pâture pour lutter contre la déprise agricole, il en reste encore. Les surfaces forestières ne sont pas du tout exploitées et surtout entretenues, provoquant ce qui est arrivé au mois de décembre : une centaine de mètres de linéaire sur le chemin d'arbres couchés.

Cet épisode pouvant se reproduire avec le réchauffement climatique.

Le Maire rappelle également que cette forêt non entretenue peut provoquer des embâcles dans le Grand Nant qui suit le chemin rural et endommager les ouvrages d'arts de la commune situé en aval (Pont et autres).

Il précise également que le projet de travaux sera réalisé en concertation avec tous les partenaires concernés : agriculteurs, propriétaires, forestiers, PNR des Bauges pour les sentiers, et la commune de Doucy. Il est aussi évident que tous ces travaux devront se réaliser en 2025.

Le montant des travaux prévisionnel à ce jour s'élève à 26 619.00 euros HT.

La commune demande l'autorisation de commencer les travaux avant la décision d'octroi de la subvention.

Le conseil municipal après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré, à l'unanimité:

- de valider le projet et d'approuver les travaux,
- de demander une subvention auprès de :
 - Le Département au titre du contrat filière Forêt-Bois 2024-2027 mesure 1.1.
- demande une subvention la plus élevée possible pour la réalisation de ces travaux,
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune,
- autorise Monsieur Le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants,
- demande l'autorisation de commencer les travaux avant la décision d'octroi de la subvention.

4. Le programme d'actions pour l'année 2026 proposé par l'ONF

Délibération n° 460 Pour 9+1 pouvoir

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal du devis concernant le programme d'actions pour l'année 2026 proposé par l'ONF.

-
- Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- ✓ Approuve le programme de travaux proposé par l'ONF.
- ✓ Autorise Monsieur Le Maire à signer le devis.

5. Réfection des grangettes

- Reprise des travaux au printemps :
 - Réfection de toitures
 - Création d'une grangette par l'école de Rumilly
- La procédure de classement est toujours en cours

6. Recherche de terrain

- Monsieur OLIVIER Laurent recherche un terrain pour la création d'un petit local

7. Fleurissement

- Élaboration d'un plan de fleurissement pour embellir la commune comme chaque année

8. Chemin du Plan de la Croix

- Problème d'écoulement identifié
- Travaux importants à prévoir avec intervention de l'ONF et du RTM

9. Zone agricole

- Des mesures seront prochainement mises en place : réunion avec tous les agriculteurs

10. Inondation du Moulin

- Réunion prévue avec le SMIAC concernant l'exutoire du moulin

11. Diagnostic de l'éclairage public

- Présentation par Madame Audoux Jolaine
- Un programme prévisionnel de travaux sera étudié

12. Matériel communal

- Réflexion en cours :
 - Conservation du tracto actuel
 - Ou acquisition d'une mini-pelle

13. Clocher

- Devis signé
- Travaux à venir

Fin de l'ordre du jour à 22h15

Fait à La Compôte,
Le 03/04/2026

Le secrétaire de séance,
Gérard SORRET



Le Maire,
Jean-Pierre FRESSOZ

